

LE PARC ÉOLIEN DES TROIS PLAINES



LES ÉTUDES DE L'EXTENSION SONT EN COURS

EDITO

Bonjour à toutes et à tous,

Le projet d'extension du parc éolien des Trois Plaines progresse, et nous souhaitons vous informer des prochaines étapes. Cet hiver, nous recevrons les résultats des différentes études en cours, qui nous aideront à concevoir l'implantation finale des nouvelles éoliennes. Ces données sont cruciales pour assurer un développement respectueux de l'environnement et en accord avec les besoins du territoire.

Nous profitons également de cette lettre pour vous partager la production du parc actuel pour l'année 2024, un bilan positif qui témoigne de l'efficacité du projet en place.

Dans l'attente de notre prochain rendez-vous ensemble, je vous souhaite une agréable lecture de cette lettre.

À bientôt,

Emilie FORTES
Chargée de territoire éolien



NOS DERNIÈRES RENCONTRES

Fête des 5 ans du
parc des Trois
Plaines

Mai 2023



Juillet 2023

Lettre
d'information n°1

Lettre
d'information n°2

Mars 2024

Avril 2024

Forum
d'information sur
le projet
d'extension



LE SITE INTERNET

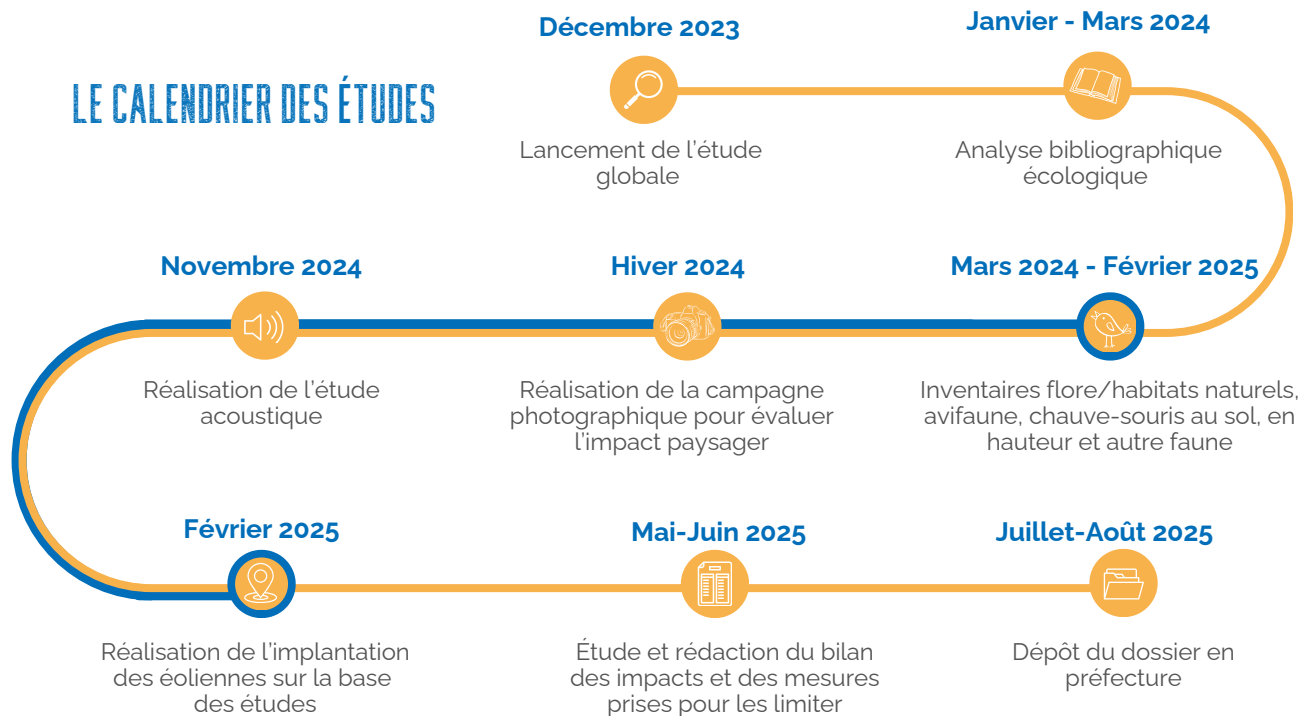
Retrouvez toutes les informations du parc éolien des Trois Plaines et son projet d'extension sur le site Internet !



QUELQUES INFORMATIONS SUR LES ÉTUDES

Depuis bientôt un an nos bureaux d'études arpentent le territoire pour collecter des données.
Nous sommes heureux de vous partager les éléments arrivés récemment.

LE CALENDRIER DES ÉTUDES



COMPRENDRE L'ÉTUDE ACOUSTIQUE : L'ÉMERGENCE ET SES LIMITES RÉGLEMENTAIRES

Émergence

= bruit ambiant avec les éoliennes

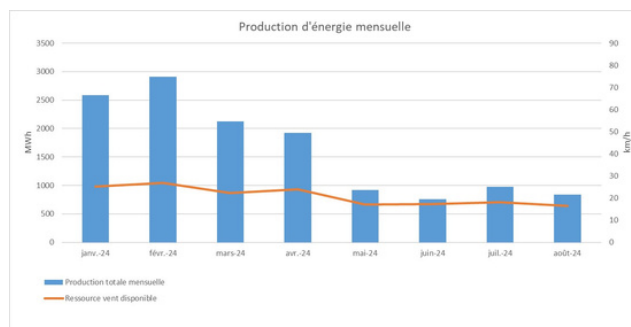
— bruit ambiant sans les éoliennes

Niveau de bruit ambiant (avec les éoliennes)	Émergence admissible entre 7h et 22h	Émergence admissible entre 22h et 7h
Supérieur à 35 dBA	5 dB(A)	3 dB(A)
Inférieur à 35 dBA	Installation conforme	

La réglementation impose que l'émergence d'un parc éolien doit être inférieure à 3dB(A) de nuit et 5 dB(A) de jour. Cette émergence est prise en compte uniquement lorsque le bruit ambiant dépasse les 35 dB(A). Si le critère d'émergence n'est pas respecté alors des plans de bridage devront être mis en place.

LES DONNÉES DU PARC ACTUEL EN 2024

Fin août 2024, le parc éolien a produit au total 13 000MWh depuis le début de l'année, soit l'équivalent de la consommation annuelle d'une commune de 5 865 habitants.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Une éolienne de ce parc commence à produire de l'électricité à partir de 4m/s soit 14km/h et atteint sa pleine puissance de production à partir de 13m/s soit environ 47km/h.

CONTACT

Anaëlle RAPET,
Consultante concertation
anaelle.rapet@demopolis-concertation.fr
07 85 63 85 60

www.eolien-critot.fr

DEMOPOLIS CONCERTATION SAS | 12 rue ficatier, 92400 courbevoie | contact@demopolis-concertation.fr | RCS nanterre b 914 869 326



énergies nouvelles

www.vsb-energies.fr

Ne pas jeter sur la voie publique
Impression : Hello Service - 16 bis Rue Alfred
Kastler, 76130 Mont-Saint-Aignan

demopolis
concertation